

LA COMMUNE DE VILLEMORISSON-SUR-ORGE
RECRUTE UN JARDINIER POLYVALENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE

A TEMPS COMPLET

MISSIONS PRINCIPALES

Sous l'autorité du responsable de la section entretien voirie et espaces verts :

En espaces verts :

- effectuer l'entretien des espaces verts et des sentes (tonte, taille, débroussaillage, bêchage, désherbage manuel, ramassage des feuilles, ramassage de papiers et de détritux divers),
- entretenir les haies, arbres et les arbustes (planter, tailler, débroussailler, élaguer et abattre),
- participer au fleurissement saisonniers des massifs et jardinières (préparation des terrains, plantation, réalisation de structures décoratives, arrosage, entretien ...),
- participer aux travaux de création d'espaces verts
- travaux de réaménagement, fleurissement, plantations d'arbres et d'arbustes
- entretien courant des engins à moteurs, véhicules et matériels utilisés
- tri et utilisation du compost
- entretenir les fils d'eau : enlever les déchets, les branchages et nettoyer les accotements

En entretien voirie :

➤ Maintenir en état de propreté le territoire de la commune

- maintenir en état les espaces publics (ramasser les déchets, vider les poubelles, etc...),
- assurer l'entretien courant de la voirie (boucher les trous, poser les potelets, poser les panneaux de signalisation, et signalisation horizontale (peinture routière)),
- mettre en place une signalisation de chantier appropriée aux travaux réalisés ou en cas d'intervention d'urgence
- petite maçonnerie VRD : scellement de tampon, jointoyage de bordure, collage de bordure, petites réparations de voirie et pose de mobilier urbain.

Installation du marché hebdomadaire

- installation et désinstallation du marché hebdomadaire (samedi matin)
- nettoyage du marché et évacuation des déchets

Activités annexes :

- participation, à titre de renfort, à la mise en place de différentes manifestations,
- effectuer les interventions d'urgence pour libérer la voirie et les surfaces (animaux morts, chutes de branches ou d'arbres,...), participation au plan de viabilité hivernale (salage des routes et déneigement (passage de la lame et déneigement manuel),

Participation aux astreintes (par roulement)

- ouverture et fermeture des parcs communaux.
- astreinte (avoir son domicile dans un rayon maximum de 10kms)
- permis obligatoire

Profil :

- connaître le fonctionnement du matériel propre à l'entretien des espaces verts;
- connaître les règles de sécurité applicables aux travaux effectués en bordures de voiries
- connaître les techniques élémentaires de gestes et postures
- travailler en équipe et effectuer les travaux selon les consignes et les procédures définies
- prendre soin du matériel
- avoir une tenue correcte et un comportement respectueux du service public.

CONDITIONS PARTICULIERES

- Port des accessoires de sécurité réglementaires (casques, lunettes, chaussures de sécurité,...),
- Travail seul ou en équipe, être autonome
- Disponibilité,
- Circule sur tout le territoire et en dehors pour les besoins du service.